Publié le 28 janvier 2018. Dernière modification : 7 août 2024. www.entreprises-coloniales.fr

UNION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE, Paris

Section du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine

(Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 13 août 1930)

Saïgon, le 23 juin 1930.

Destinataire:

Maître MATHIEU, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, Saïgon

Mon cher Président,

Comme notre câble du 19 juin vous l'a déjà appris, nous avons dû, étant donné l'acuité de la crise actuelle qui sévit sur le marché du caoutchouc, et la nécessité, pour tous les producteurs de se grouper et de se concerter en vue de rechercher les moyens les plus efficaces pour améliorer, autant que possible, cette situation, nous préoccuper d'assurer la représentation de tous les intérêts français du caoutchouc auprès des producteurs anglais et hollandais.

Comme vous le savez, ceux-ci ont délégué des représentants de leurs principales associations auprès d'un comité de liaison unique, composé de 7 membres anglais et de 7 membres hollandais, et le président de ce comité, M. le professeur Treub, ancien ministre des Finances des Pays-Bas, nous a offert, à la suite des premiers pourparlers, de faire participer deux représentants français aux travaux de son comité.

Dans ces conditions, et conformément au rapport qui a été soumis à l'approbation d'une assemblée plénière des membres du Comité de l'Indochine, planteurs de caoutchouc, en date du 12 juin dernier, rapport dont vous trouverez ci-joint copie, nous avons constitué au sein du Comité de l'Indochine une section autonome, groupant tous les représentants des plantations possédant leurs sièges sociaux ou membres dirigeants à Paris.

Le bureau actuel de cette section autonome, dénommée Union des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, se compose comme suit :

M. LANGLOIS (Cambodge, Caoutchoucs de Padang, Plantations des Terres Rouges), président.

MM. le colonel BERNARD (Plantation de Kantroy, Plantation de Mimot),

GIRARD (Agricole de Suzannah, Agricole et industrielle de Cam-Tiêm, Plantation d'Anloc), vice-présidents.

M. Bos (Caoutchoucs de l'Indochine, Caoutchoucs de Binhloc, Indochinoise des Cultures Tropicales) 1, secrétaire général.

MM. HACHETTE ² (S. I. C. A. F.),

¹ Maurice Bos (1896-1947) : secrétaire et représentant à Paris des Caoutchoucs de l'Indochine. Voir encadré

² René Hachette (1886-1940) : HEC. Dirigeant des sociétés du groupe de la Compagnie de l'Afrique orientale à Djibouti. Commissaire aux comptes, puis administrateur de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales et à l'Union des planteurs de caoutchouc. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne. Voir encadré.

BIEDERMANN (Hévéas de Tayninh),

LIONEL-MARIE,

SAINT-CHAFFRAY (Biênhoà industrielle et forestière), membres.

Son règlement est précisé d'autre part sur le document ci-joint.

Mais, en outre, nous avons estimé, et nous sommes persuadés qu'après réflexion vous serez entièrement de notre avis, que, pour coordonner les efforts et centraliser les vœux de tous les planteurs indochinois, d'une part, et de tous les producteurs de caoutchouc français dans les colonies africaines ou en pays étrangers, d'autre part, il convenait de constituer, à l'instar des organismes étrangers similaires, un Comité de défense des producteurs de caoutchouc français.

Ce comité qui, conformément au projet de règlement, ci-joint, devrait comprendre exclusivement des membres producteurs (et non plus seulement planteurs de caoutchouc), serait, pour l'instant du moins, plus spécialement chargé de procéder à l'examen et à la recherche de toutes les mesures propres à redresser la situation actuelle ou à en amoindrir les effets.

En particulier, il devrait assurer la liaison avec les Comités de défense similaires étrangers et participer aux délibérations du Comité de liaison anglo-hollandais, ce que l'éloignement ne vous permet malheureusement pas de faire.

C'est ce Comité de défense qui déléguerait deux de ses membres auprès du Comité de liaison anglo-hollandais, que nous demanderons de dénommer alors Comité de liaison internationale.

Nous sommes persuadés, mon cher Président, que vous voudrez bien reconnaître que ce projet, non seulement sauvegarde les intérêts de chacun, mais encore est le seul à permettre une représentation effective et permanente des intérêts français et indochinois auprès des producteurs étrangers, qui n'ont que trop longtemps feint de nous ignorer et de méconnaître la situation particulière de l'Indochine, quant à la production du caoutchouc.

Notre but est donc, avant tout, d'exiger que la France et l'Indochine aient voix au chapitre, au cours de toutes les délibérations qui pourraient survenir, et qu'elles soient à même de faire valoir leurs conditions d'exploitation propres, avant que ne soient adoptées des mesures générales, souvent excessives ou inutilement préjudiciables aux intérêts de leurs planteurs.

Ce fut malheureusement le cas pour la suspension de la saignée, durant le mois de mai, qui entraîna l'entretien d'effectifs nombreux de coolies contractuels sans qu'aucune production ne vint en contrepartie.

Le nombre des représentants de chaque groupement au sein du Comité de défense sera, bien entendu, fixé en fonction de l'importance même des plantations ou exploitations que réunissent les dits groupements ; aussi, pensons-nous que vous serez d'accord avec nous pour reconnaître qu'il paraît actuellement suffisant de fixer le nombre de ses membres à huit, au maximum, répartis comme suit : quatre délégués de l'Union des planteurs à Paris, deux délégués du Syndicat des planteurs de Saigon et, éventuellement, un délégué du Groupement des planteurs africains, et un délégué du Groupement des planteurs français à l'étranger.

Vous voudrez bien faire remarquer, à cet égard, à vos membres, que nous ayons prévu que tout planteur, faisant simultanément partie de nos deux Groupements, ce qui est le cas pour la plupart des sociétés, devrait, en ce qui concerne l'élection des délégués au Comité de défense, ne participer au vote que dans un seul Groupement, ceci, afin de sauvegarder, de façon absolue, les droits des planteurs résidant en Indochine.

Le Comité de Défense provisoire, que nous avons dû constituer, étant donné l'urgence, a été placé sous la présidence d'honneur de M. Octave Homberg et les membres de l'Union des planteurs à Paris, qui y furent délégués, sont : MM. Biedermann, Bos, Girard et Langlois. D'autre part, ne pouvant attendre votre

réponse, nous nous sommes permis de demandera M. Outrey, représentant permanent de votre syndicat à Paris, de bien vouloir participer, d'ores et déjà, aux travaux de ce Comité de défense.

De même, nous avons, à titre provisoire, délégué, pour se rendre à Amsterdam, M. Bos en le priant de se joindre à M. Outrey, qui s'est déclaré d'accord.

Nous vous serions donc reconnaissants de nous câbler, dès réception de cette lettre, et après réunion de votre chambre syndicale, le nom des deux représentants que vous désirez déléguer au Comité de défense des producteurs de caoutchouc français ; vous voudrez bien également, si possible, nous confirmer alors par câble vos desiderata, quant aux mesures qui pourraient être à adopter, soit pour la restriction de la production du caoutchouc, soit pour l'élaboration d'une taxe à l'exportation, destinée à être versée à une Caisse spéciale, qui procéderait au rachat, sur le marché, des quantités de caoutchouc inutilisés, soit enfin pour la mise en commun d'un certain pourcentage des ventes.

À titre indicatif, nous joignons à cette lettre les délibérations de nos quatre délégués au Comité de défense, auxquelles devra se référer M. Bos au cours des pourparlers d'Amsterdam.

Mais il est bien entendu que, ni nos délégués, ni ce comité de défense ne pourront engager, en quoi que ce soit, chacun de nos groupements ou chacun de leurs membres, en ce qui concerne la direction ou la gestion de leur exploitation ; c'est là, d'ailleurs, la ligne de conduite adoptée durant tous ces derniers mois par les représentants anglais et hollandais du Comité de liaison ; vous voudrez donc bien, de notre part, insister tout spécialement sur ce point auprès de chacun de vos membres.

Enfin, en vue d'épauler nos demandes et de renforcer notre situation auprès des producteurs étrangers, il devient nécessaire de préciser, de façon très complète, l'état actuel de la culture du caoutchouc en Indochine ; Superficies plantées à fin 1929 ; détaillées année par année avec indication de la nature des terrains). Production, de l'année 1929 (détaillée mois par mois), Main-d'œuvre employée à fin 1929 (discriminée en main-d'œuvre contractuelle ou non contractuelle).

Nous vous serions donc extrêmement reconnaissants de bien vouloir demander ce léger effort à vos membres, et de faire parvenir au Comité de défense tous les éléments possibles sur la question ; ils complèteront heureusement les renseignements, qui n'auront pu être réunis par nos soins que pour les seules plantations représentées en France.

Nous vous en remercions à l'avance et vous prions, mon cher Président, d'agréer, pour vous et votre syndicat, l'assurance de nos sentiments les plus cordialement dévoués, ainsi que notre très vif désir de travail en commun, dans le plus grand esprit de collaboration et d'appui mutuel.

Le président, M. LANGLOIS. Le secrétaire général, M. Bos.

P. S. — Nous joignons, à cette lettre, un résumé des instructions remises à M. Bos en vue des prochaines réunions du comité de liaison et qui précise, provisoirement du moins, la position qui pourrait être adoptée par les planteurs indochinois.

Nous pensons que ce texte pourrait utilement servir de point de départ aux délibérations de votre syndicat.

Nous avons publié dans notre numéro du 1er-2 novembre la réponse adressée par M. Octave Homberg à l'attaque personnelle dont il avait été l'objet en tête d'une circulaire non signée mais répandue par les soins du « Syndicat du Caoutchouc et des Industries qui s'y rattachent ». Comme il était naturel, ce document a provoqué la plus vive émotion dans tous les groupements qui tiennent à honneur de sauver une des plus belles réussites de l'activité française en Indochine. Les déclarations collectives qui suivent, présentées par des hommes qui ne craignent pas, eux, de signer leurs affirmations, attestent l'unanime et agissante solidarité qui groupe autour de M. Octave Homberg toutes les forces vives notre grande colonie :

Les membres du Comité de défense des producteurs de caoutchouc français, réunis le 31 octobre au Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, ayant pris connaissance d'une circulaire non signée mais accompagnée d'une lettre d'envoi émanant du « Syndicat du Caoutchouc et des Industries s'y rattachant », 18, rue Duphot, Paris, et adressée à tous ses adhérents, ce qui ne laisse aucun doute sur sa provenance ;

Indignés par les attaques dont M. Octave Homberg, son président d'honneur, et tous ceux qui défendent avec lui l'intérêt des plantations d'Indochine, sont l'objet, dans cette note, par les allégations diffamatoires qu'elle renferme à l'égard des grandes sociétés de plantations de caoutchouc et par les tentatives de basse démagogie qu'elle révèle, puisqu'elle cherche à opposer les intérêts des petits planteurs à ceux des grandes plantations ;

Déclarent :

Se solidariser entièrement avec M. Octave Homberg et avec tous ceux qui, défendant avec lui les intérêts des plantations d'Indochine, sont énergiquement intervenus sur la demande expresse du Comité de défense, pour obtenir une protection douanière en faveur des caoutchoucs coloniaux et ont ainsi pris la défense des petites plantations ; celles-ci n'ont pu soutenir, en effet, leurs intérêts légitimes et, pour la plupart, défendre leur existence menacée — que grâce à l'action persévérante du Comité de défense, jointe à celle de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, qu'ils ont désigné pour les représenter, et à celle de M. Octave Homberg ;

Regrettent, en outre, d'avoir à constater que la circulaire en question renferme des allégations, non seulement mensongères, mais diffamatoires, notamment en ce qui concerne les grandes sociétés de plantations, auxquelles on ne saurait pourtant reprocher, puisqu'elles ont ainsi accompli un devoir national, d'avoir consacré la majeure partie de leurs bénéfices et réserves à la réalisation de vastes extensions, qui permettront enfin à la France de trouver dans ses Colonies, tout le caoutchouc dont elle a besoin ; les domaines ainsi créés dans des régions inhabitées ont mis en valeur d'immenses territoires inexploités et ont permis à une main-d'œuvre considérable d'obtenir des salaires et des conditions générales d'existence nettement supérieurs à ceux qu'elle aurait pu trouver par ailleurs. Les basses accusations formulées sur ce point paraissent, au surplus, particulièrement malvenues et injustifiées vis-à-vis des plantations telles notamment que celles que M. Octave Homberg a créées et qu'il dirige.

Le Comité de défense, en conséquence, prie M. Octave Homberg et tous ceux qui, avec lui, le député de Cochinchine et les groupements coloniaux, se préoccupent de cette question, de bien vouloir, par tous les moyens en leur possession, s'efforcer de démasquer les auteurs réels de la circulaire visée et de protester avec la dernière énergie auprès des membres dirigeants et responsables du « Syndicat du Caoutchouc et des Industries s'y rattachant » contre une telle manœuvre et de tels moyens de discussion.

Le Comité de défense, à l'unanimité, confirme sa confiance à son président d'honneur. M. Octave Homberg, et à son président, M. Ernest Outrey, délégué général du Syndicat des Planteurs de Cochinchine. et, se solidarisant entièrement avec eux,

déclare s associer pleinement et sans réserves à l'action qu'ils continueront à poursuivre dans l'intérêt commun.

Les membres du Comité de défense des producteurs de caoutchouc français : MM Berquet, chev. LH ; Bidermann, Bos, Bramel ³, chev. LH ; Girard, off. LH ; Langlois, chev. LH, et Weber, comm. LH.

Les membres du Bureau de l'Union des planteurs de caoutchouc en Indochine : MM. le colonel Bernard, comm. LH, vice-président ; Baugé, chev. LH ; Hachette, chev. LH ; Lionel-Marie, chev. LH ; Maspero, off. LH ; Saint-Chaffray, off. LH.

Les membres du conseil du Comité du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de l'Indochine :

MM. Larue, off. LH, président honoraire; Simoni, off. LH, président; Jacque, off. LH; Launay, off. LH; Vigne, off. LH, vice-présidents; de Barthélemy, chev. LH; Delignon, off. LH; Denis, chev. LH; Dupré, chev. LH; Freynet, chev. LH; Getten, off. LH; Marquié, chev. LH; Maspero, off. LH; Sambuc, chev. LH, et Ziégel, off. LH.

(Bulletin du Comité de Asie française, 1937) (JDD, 20 juin 1937)

Paul Petithuguenin ⁴, vice-président de l'Union des planteurs de caoutchoucs de l'Indochine.

Comité interprofessionnel du caoutchouc. (*JORF*, 19 oct 1945)

Le ministre des colonies.

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ;

Vu l'arrêté du 30 août 1943 créant un comité paritaire de coordination dénommé Comité interprofessionnel du caoutchouc ;

Sur proposition du 20 septembre 1945 de l'Union des planteurs de caoutchouc, Arrête :

Art. 1er. — Sont désignés, sur proposition de l'union des planteurs de caoutchouc, pour faire partie du comité interprofessionnel du caoutchouc institué par arrêté du 30 août 1945:

1° En application de l'article 3 (§ b) dudit arrêté :

M. Philippe Langlois-Berthelot;

2° En application de l'article 3 (§ b) :

MM. R.-M.-E. Michaux, Maurice Bos, Marc Guyot.

Art. 2. — Le délègue du ministre des colonies prévu à l'article 3 (§ c) de l'arrêté du 30 août 1945 sera le directeur des affaires économiques au ministère des colonies ou

³ Bramel: de la Compagnie du Cambodge (Rivaud).

⁴ Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies, son représentant aux Caoutchoucs du Mékong. Voir encadré.

son représentant. Le chef du service du caoutchouc à la direction des affaires économiques du ministère des colonies assistera aux séances du comité. Fait à Paris, le.8 octobre 1945.

P. GIACOBBI.

Paul CHAUVET, président (1960-1969) ancien directeur des Affaires politiques et résident supérieur au Tonkin sous l'amiral Decoux...